



Construction sur terrain de ma copine.

Par **LEFEBVRE**, le **08/06/2009** à **10:02**

Bonjour,

Nous avons construit sur son terrain.

Je voudrais savoir si la maison et le terrain et à nous deux.

Il y a une hypothèque aux deux noms chez le notaire.

Remarque: compte commun.

Nous allons nous marier est ce qu'il y a quelque chose à faire pour que tout soit à nous deux.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **12:04**

Bonjour,

Le terrain appartenant à votre amie, la maison construite sur ce terrain appartient également à votre amie.

Le mariage ne changera en rien la propriété exclusive du terrain et de la maison par votre amie.

Cordialement.

Par **LEFEBVRE**, le **08/06/2009** à **13:06**

Oui mais le permis de construire et au deux nom en mairie.
Sinon il y a plus qu'à faire un contrat de mariage.
Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **14:04**

[citation]Une maison construite à deux sur un terrain appartenant qu'à une seule personne n'appartient qu'au propriétaire du terrain[/citation]

Que le permis de construire soit aux deux noms ne change rien. Le contrat de mariage ne change rien non plus.

Prenez rendez-vous avec un notaire qui vous confirmera. Une consultation chez un notaire pour renseignements est gratuite.

Cordialement.